

Lettre d'information du mois de juillet 2023

Newsletter n° 55

Retrouvez toutes les actualités de la fonction publique territoriale !



À LA UNE

Revalorisations salariales au 1er juillet 2023

À la suite des annonces du ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, Stanislas GUERINI, le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 a été publié au journal officiel du 29 juin. Celui-ci précise les différentes mesures prises : revalorisation indiciaire, ajout de points supplémentaires, prime "pouvoir d'achat" et informations sur les arrêtés.



En savoir
plus

- Nous vous invitons à **vérifier que votre logiciel de paye tient compte des nouveaux indices majorés** à compter du 1er juillet 2023.

- Cette modification concernant la paye, **le Service Carrières n'éditera pas d'arrêtés pour vos agents concernés.**
-

Revalorisations des allocations chômage au 1er juillet

Lors de la réunion du Conseil d'administration de l'UNEDIC, le 27 juin, les allocations chômage ont été revalorisées comme suit :

- la partie fixe passe à **12,95€** au lieu de 12,71€ ;
- l'ARE minimum est de **31,59€** au lieu de 31€ ;
- l'ARE formation est de **22,61€** au lieu de 22,19€.

Le taux de revalorisation du Salaire Journalier de Référence, s'il est ancien de plus de 6 mois, est de +1,9%.

Évolution de la plateforme PEP'S : droit d'accès

À la suite de la création du nouveau service PEP'S « Synthèse Anomalies DSN & situation financière », la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) vous a transmis un mail concernant les **nouveaux droits de délégation de la Plateforme PEP'S à attribuer au Centre de Gestion.**

Ce nouveau service permet aux employeurs immatriculés à la CNRACL, à l'IRCANTEC et/ou RAFF de synthétiser :

- la vision globale et détaillée de leur stock d'anomalies, par régie, détectées depuis leur entrée en DSN, par niveau d'anomalie (déclaration, agent ou période) ;
- la situation de leur compte financier par exercice et par régime : principalement la mise en regard des montants de cotisations déclarés et versés.

Si vous souhaitez que le Centre de Gestion accède à votre compte afin de vous aider dans vos démarches, nous vous invitons à accepter la délégation proposée sur votre espace PEP'S.

Modèle de règlement intérieur

Un règlement intérieur a pour vocation de **définir de manière claire et précise un certain nombre de règles applicables dans la collectivité.**

Il permet aux agents d'avoir au sein d'un seul et même document une connaissance partagée des règles essentielles de fonctionnement, évitant ainsi des applications et interprétations différentes au sein des équipes de travail. Chacun peut ainsi utilement s'y référer.

Afin de faciliter la rédaction de votre projet à présenter en CST, le Centre de Gestion met à votre disposition un **modèle de règlement intérieur à adapter aux besoins de votre collectivité**. Celui-ci a été élaboré en concertation avec les représentants du personnel du CST.



- [Télécharger le modèle de règlement intérieur et l'imprimé de saisine du CST](#)

Nouvelle mission du CDG50 : référent déontologue des élus

Tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Chaque collectivité ou établissement public était tenu de procéder à la désignation de ce référent déontologue avant le 1er juin 2023. Le Centre de Gestion propose de vous accompagner dans cette désignation. Toutes les précisions, les modèles de document et le formulaire de saisine des référents sont [disponibles ici](#).

À la Rencontre des Territoires

Depuis le début de l'année, nous vous proposons plusieurs rendez-vous pour vous accompagner dans la gestion de vos ressources humaines.

Nous tenons à vous remercier pour vos retours très favorables sur les événements organisés à travers le département (**cafés, permanences, webinaires "1h pour en parler" et conférence**).



Afin d'être davantage à vos côtés, nous profitons de la pause estivale pour vous concocter le programme du second semestre.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

1H POUR EN PARLER = webinaire sur un sujet d'actualité de la vie RH des collectivités

(inscriptions à venir)

- - **jeudi 14 septembre - 9h** : "Nouvelle bonification indiciaire (NBI)"
 - **jeudi 21 septembre - 9h** : "Les dispositifs de formation"
 - **jeudi 28 septembre - 9h** : "Les addictions"
 - **Jeudi 05 octobre - 9h** : "Le RIFSEEP"
 - **Jeudi 19 octobre - 9h** : "La nomination des stagiaires"

Rendez-vous à la rentrée pour la suite de la programmation !

ACTUALITÉS

NOUVEAUTÉS

Promotion interne 2023 : publication des résultats

Les résultats de la promotion interne 2023 sont en ligne.

En savoir plus



Avancement de grade 2023 : publication des tableaux annuels

Retrouvez, dès à présent, les tableaux annuels d'avancement de grade 2023 du 2e trimestre des collectivités affiliées au Centre de Gestion.

En savoir plus



Réforme des retraites

Sont parus au Journal Officiel du 4 juin 2023, les décrets [n°2023-435](#) et [n°2023-436](#) du 3 juin 2023 portant application des articles 10, 11 et 17 de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023.

Ces décrets précisent :

- le relèvement progressif de l'âge légal de la retraite à 64 ans ;
- l'accélération de la hausse du nombre de trimestres nécessaires afin de bénéficier d'une retraite à taux plein avant 67 ans ;
- l'augmentation progressive de l'âge plancher de 57 à 59 ans et de 52 à 54 ans pour les catégories dites « super-actives » nécessitant un nombre d'années de services effectifs plus élevé ;
- et l'instauration de 4 bornes d'âge d'entrée dans la vie active permettant des départs anticipés pour les carrières longues (sous réserve d'un nombre suffisant de trimestres d'activité), les travailleurs handicapés ou les agents en situation d'inaptitude ou d'incapacité.

Ces dispositions entrent en vigueur pour les pensions CNRACL et IRCANTEC prenant effet à compter du **1er septembre 2023**.

Ouverture d'une formation diplômante d'instructeur du droit des sols

L'Université de Caen lance, à la rentrée de septembre, **le premier Diplôme Universitaire (D.U.) d'instructeur du droit des sols**.

Celui-ci permet de vous former au **métier d'agent territorial en charge de l'examen des demandes de permis de construire et autres formalités d'urbanisme**.

Ouvert aux agents en poste et aux étudiants, il est **accessible en formation initiale et continue** pour une durée de 12 semaines.

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 15 août 2023**.



[En savoir plus](#)

RAPPELS

Enquête auprès des employeurs concernant les critères de la promotion interne

Les lignes directrices de gestion (LDG) qui fixent les critères permettant d'analyser les propositions à la promotion interne arrivent à échéance en fin d'année.

Dans le cadre de la préparation des prochaines LDG, vous êtes invités à donner votre avis sur les critères actuels **avant le 13 juillet 2023**.

Les critères de la Promotion Interne



Enquête auprès des employeurs

En savoir plus

Liste des actes à transmettre au CDG50

Depuis le 1er avril, l'envoi de vos arrêtés maladie (CMO, CLM, CLD, CGM, CITIS) au CDG50 n'est plus requis. **Retrouver la liste des actes à transmettre [ici](#).**

Les prochaines dates des instances paritaires

	DATE À RETENIR	DATE LIMITE RÉCEPTION DES DOSSIERS
CONSEIL MÉDICAL (<i>restreinte</i>)	8 septembre 2023	17 août 2023
CONSEIL MÉDICAL (<i>plénière – collectivités affiliées</i>)	15 septembre 2023	17 août 2023
CONSEIL MÉDICAL (<i>plénière – collectivités non affiliées</i>)	22 septembre 2023	4 septembre 2023
CST	21 septembre 2023	21 août 2023
CCP	10 octobre 2023	11 septembre 2023
CAP	10 octobre 2023	11 septembre 2023

Les tableaux d'avancement de grade réceptionnés au cours du 3ème trimestre et au plus tard le 5 septembre seront publiés le 28 septembre 2023.

La campagne de recueil des Rapports Sociaux Uniques 2022 est en cours !

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir tous les ans un Rapport Social Unique (RSU), au titre de l'année écoulée.



Le Centre de Gestion de la FPT de la Manche vous invite à vous connecter sur l'application Données sociales.

En savoir plus

DERNIÈRES MISES EN LIGNE

Carrières

Publication des grilles indiciaires 2023

Les échelles indiciaires au 1er juillet 2023 [sont disponibles sur le site du CDG50.](#)

FILIERE ADMINISTRATIVE	
ADJONTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Page C-1
FILIERE ANIMATION	
ADJONTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	Page C-2
FILIERE CULTURELLE	
ADJONTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Page C-3
FILIERE MEDICO-SOCIALE	
ADJONTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	Page C-4
AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX	Page C-5
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Page C-6
FILIERE POLICE	
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	Page C-7
GARDES CHAMPETRES	Page C-8
FILIERE SPORTIVE	
OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Page C-9
FILIERE TECHNIQUE	
AGENTS DE MAIRIE TERRITORIAUX	Page C-10
ADJONTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Page C-11



[Se désinscrire](#) | [Modifier votre inscription](#)

139, rue Guillaume Fouace, CS 12309

50 009 SAINT LÔ CEDEX

02 33 77 89 00